

Malakoff, le 19 OCT. 2011  
N° 86/EPIDe/DG/SG/SAJMP

### Décision portant délégation de signature

Le directeur général de l'établissement public d'insertion de la défense,  
Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;  
Vu le décret du Président de la République en date du 17 octobre 2011 portant nomination du directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Louis Kulicka, adjoint au directeur des affaires financières, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à l'effet de signer, au nom du directeur général :

- les autorisations de congés (congés annuels, RTT et absences exceptionnelles) des personnels placés sous son autorité ;
- dans la limite de 50.000 € HT, les mandats, ordres de paiement, ordres de reversement, certificat de ré-imputation, duplicata des factures, titres de recettes, réductions de recette, ainsi que les bordereaux se rapportant à l'ensemble de ces documents ;
- les certificats administratifs.

**Art. 2** - La présente décision sera insérée au registre des actes administratifs de l'établissement et publiée sur le site [www.epide.fr](http://www.epide.fr)

Charles de Batz de Trenquelléon

